

DEMANDE DE REMBOURSEMENT
FRAIS INSCRIPTION « COURSES A PIED » ANNEE 2024
 *courses courues en 2024 exclusivement

Date limite de dépôt des demandes 31/01/2025

L'ASRN prend à sa charge les frais d'inscription aux compétitions par les adhérents de la Section Course à Pied. Pour les courses avec les tarifs évoluant en fonction de la période d'inscription, le tarif de base sera pris en compte. Un maximum de 100 euros par courses sera pris en charge. Les adhérents s'inscrivent par eux-mêmes aux épreuves et demandent le remboursement des frais engagés en adressant trimestriellement, semestriellement ou annuellement ce formulaire dûment rempli et accompagné des copies des bulletins d'inscription mentionnant le tarif ainsi que les résultats aux courses (copier-coller des résultats sur le site de la course) à la Trésorière de l'Association : Jeannine LAVILLE (DBR). **L'adhérent doit s'inscrire aux courses avec la mention ASRN ou Association Sportive Région Normandie.**

NOM ET PRENOM DE L'ADHERENT :

Rue : Complément :

Code Postal :

Portable :mail :

Affectation professionnelle :

COURSE	TARIF	DATE	NOM DE LA COURSE	LIEU	RESULTATS Classement : temps ou place
1					
2					
3					
4					
5					
6					

A, le Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis

Signature